

**CONSEIL MUNICIPAL
DE CLAIRVAUX LES LACS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le 16 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain PANSERI, Maire, dûment convoqués le 07 mai 2019.

Présent(s) : Mrs Yves DAUDEY, Philippe LINK, Mmes Marie-Claire CLOSCAVET, Zohra LAAOUCH, les adjoints
Mmes Marie-Louise RENAUX, Christelle VIDEIRA, Mrs Xavier DETHE, Denis BARIOD, Jacques BAILLY

Absents excusés : Mmes Hélène MOREL-BAILLY, Laurence DESCOTES, M. Arnaud PERRIN

Absent : Mme Christine VERCELLI

Pouvoirs: M. Arnaud PERRIN donne pouvoir à M. Alain PANSERI, Mme Hélène MOREL-BAILLY donne pouvoir à M. Jacques BAILLY

Le secrétariat a été assuré par : Mme Christelle VIDEIRA

Nombre de Membres en exercice :	14
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	12

Votes Pour :	12
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2019-040

Objet : Tarifs marchés et foires

VU la délibération du 15 Novembre 1963 instituant une Régie de Recettes auprès de la Commune pour l'encaissement des droits de place à l'occasion des foires et marchés,
VU l'arrêté municipal du 22 janvier 2019 nommant Monsieur GAILLARD Jérôme, Régisseur,
VU les délibérations des 16 Octobre 2009, 6 mai 2015 et 17 mars 2016 fixant les tarifs foires et marchés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DIT que le droit de place des foires et marché est dû, dès le 1^{er} mètre de déballage pour l'ensemble des commerçants,

FIXE les tarifs des droits de place à l'occasion des foires et marchés comme suit à compter du 01/04/2019:

Abonnement annuel : 0,80€ / mètre linéaire

Formule sans obligation de présence/ absence pour l'ensemble de la période d'avril à fin octobre
Paiement en une seule fois en début de période.

Abonnement Saisonniers/Artisans (estival) : 2€ / mètre linéaire

Formule sans obligation de présence/absence pour la période du 1^{er} juillet au 31 aout,
Paiement en une seule fois en début de période.

Paiement par jour de présence : 1€ / mètre linéaire d'avril à fin juin et septembre - octobre
3€ / mètre linéaire pour juillet et aout

Pour extrait conforme

Le Maire, A. PANSERI

